



DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Affiché le 30/09/2024

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : Renouvellement de la convention unique d'offre de services du CDG06**Délibération n° 24 09 12**

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-six septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le vendredi vingt septembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Étaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Sandrine Barralis, Michèle Maurel, Lykke Saviane, Nadine Ezingear, Nicole Colombo, Marie-Thérèse Barrios-Breton, Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Gérard Branda par Madame Sandrine Barralis, Monsieur Jean-Marc Rancurel par Madame Germaine Millo, Madame Martine Brun par Monsieur Maurice Lavagna, Monsieur Alain Alessio par Madame Nicole Colombo, Monsieur Gérard De Zordo par Monsieur Francis Tujague, Monsieur Alain Michellis par Madame Lykke Saviane, Monsieur Armand Gasiglia par Madame Nadine Ezingear, Monsieur Jean-Claude Vallauri par Monsieur Pierre Donadey.

Absent : Monsieur Gérard Saramito.

Madame Béatrice Ellul a été nommée secrétaire de séance.

Vu les articles L452-40 à L452-48 du code général de la fonction publique ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG06 n°2024/10 du 9 avril 2024

Monsieur Francis TUJAGUE, 1^{er} Vice-président en charge du personnel, rappelle aux membres du conseil que depuis 2016, le CDG06 propose à l'ensemble des communes et établissements publics affiliés un dispositif de convention-cadre pour l'exercice des missions facultatives.

Cette convention ne concerne que les missions facultatives, dans la mesure où les communes et établissements publics affiliés bénéficient de plein droit, d'un ensemble de missions obligatoires pour lesquelles ils cotisent.

La convention-cadre, proposée au 1er janvier 2019 pour une durée de 3 ans et renouvelable une fois par tacite reconduction arrive à échéance le 31 décembre 2024.

Aussi, par délibération n°2024/10 du 9 avril 2024, le Conseil d'Administration du CDG06 a adopté une nouvelle convention-cadre relative à l'exercice des missions facultatives pour une durée de 3 ans à effet au 1er janvier 2025, renouvelable une fois par tacite reconduction jusqu'au 31 décembre 2030.

Ce dispositif est particulièrement avantageux du fait de sa souplesse de gestion permettant une souscription facile et rapide pour les nouvelles missions sans autre formalité que l'établissement d'un bulletin d'adhésion.

Ainsi, au cours de cette période et dans le cadre de cette convention, de nouvelles missions ont été proposées afin de répondre le mieux possible aux attentes des communes et établissements, telles que :

- le Conseil Juridique Non Statutaire ;
- la Médiation ;
- le Coaching individuel & Coaching d'équipe ;
- le Bilan de compétences ;
- l'Assistance à la paye ;
- le Dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.

D'autres missions existantes ont été mises en œuvre dans le cadre de dispositifs novateurs à l'instar de la nouvelle offre pluridisciplinaire comprenant le contrôle médical des arrêts de travail et le suivi santé et bien-être au travail, ou encore, dans le cadre de la mission archivage, l'adhésion à un système d'archivage numérique et la mise en place d'un groupement de commande pour la reliure.

Le CDG06 propose aujourd'hui les missions facultatives figurant sur la fiche d'adhésion annexée à la présente délibération.

Chacune de ces missions fait l'objet d'une tarification établie, au plus juste coût, sur la base de la comptabilité analytique mise en œuvre par le CDG06.

En conséquence, il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention-cadre 2025 pour l'exercice des missions facultatives proposées par le CDG06, actuellement et pour la durée de la convention, et tous les documents qui en découlent, pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2025, renouvelable une fois par tacite reconduction pour la même durée.
- De prévoir les crédits nécessaires aux budgets de l'établissement pour tenir compte de la facturation des missions facultatives choisies dans le cadre de cette nouvelle convention-cadre à compter du 1er janvier 2025.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur Francis TUJAGUE, son 1^{er} Vice-président en charge du personnel, après en avoir délibéré,

- **Approuve** le renouvellement de la convention unique d'offre de services du CDG06, à compter du 01/01/2025.

- **Autorise** le Président à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 27

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Sandrine Barralis, Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingeard, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo

Contre : /

Abstention : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
B. ELLUL



LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA





Demande d'adhésion aux missions proposées par le CDG06 aux collectivités et établissements publics affiliés

A transmettre par courrier à la Direction Générale du CDG06

Contact : direction@cdg06.fr

BENEFICIAIRE

Nom de la collectivité / établissement :

Adresse :

CONVENTION-CADRE

N° de la convention-cadre passée avec le CDG06 : N°2025-

Le présent bulletin constitue : une adhésion initiale aux missions facultatives à souscrire

Service du bénéficiaire assurant le suivi de la convention :

Personne à contacter :

Téléphone : Courriel :

MISSIONS FACULTATIVES A SOUSCRIRE

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Remplacement d'agents | <input type="checkbox"/> Offre pluridisciplinaire : contrôle médical et suivi « santé et bien-être au travail » |
| <input type="checkbox"/> Conseil en recrutement | <input type="checkbox"/> Offre complémentaire en santé et sécurité au travail : |
| <input type="checkbox"/> Conseil en organisation RH (dont coaching d'équipe et coaching individuel) | <input type="checkbox"/> Hygiène et sécurité |
| <input type="checkbox"/> Archivage et numérisation | <input type="checkbox"/> Accompagnement psychologique |
| <input type="checkbox"/> Conseils juridiques | <input type="checkbox"/> Dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes |
| <input type="checkbox"/> Bilan de compétences | |
| <input type="checkbox"/> Assistance à la paye | |
| <input type="checkbox"/> Médiations | |

DEMANDE ET ACCEPTATION

En application de la convention-cadre référencée, le bénéficiaire demande à adhérer aux missions ci-dessus mentionnées.

Fait à

le

Pour le bénéficiaire

En application de la convention-cadre référencée, le CDG06 accepte d'assurer pour le bénéficiaire les missions ci-dessus mentionnées.

le

Pour le CDG06